

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE SAINT-DENIS (REUNION)

5 Avenue André MALRAUX - CS 81027
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

4B - BTP

21 chemin des Bibassiers
Appt 33
97490 SAINTE CLOTILDE

V/REF :

N/REF : 2008 B 159 / 2018-B-2566

Le greffier du tribunal mixte de commerce de Saint-Denis certifie qu'il a reçu le 13/06/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Concernant la société

4B - BTP

Société par actions simplifiée

21 chemin des Bibassiers

Appt 33

97490 SAINTE CLOTILDE

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-2566 le 01/10/2018

R.C.S. ST DENIS DE LA REUNION TGI 501 992 804 (2008 B 159)

Fait à SAINT- DENIS le 01/10/2018,

LE GREFFIER





ENVOI EN GED

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE SAINT-DENIS (REUNION)
5 Avenue André MALRAUX - CS 81027
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

4B - BTP

21, chemin des Bibassiers
Appt 33
97490 SAINTE CLOTILDE

Date Chrono : 01/10/2018

Type de document : Dépôt de comptes annuels

N° de Gestion : 2008 B 159

N° de dépôt : 2018B2566

Siren : 501 992 804



GED00393358



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquième C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société 4B-BTP		21 CHEMIN DES BIBASSIERS	
SIRET	5 0 1 9 9 2 8 0 4 0 0 0 2 8	97490 STE CLOTILDE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET t e r r a s s e m e n t v

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	105 407	Bénéfice imposable à 28%	36 880	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15%	38 120				
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquièmes)		
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	X	Autres dispositifs		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	77 318	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W						
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X						

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065).

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	I	Nom et adresse du conseil:	
NOUVEAUX EXPERTS COMPTABLES 32 rue du Générale De Gaulle La convenance 97438 STE MARIE Tél: 0262300888		Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA		Date:	Lieu STE CLOTILDE
		Qualité et nom du signataire:	
Tél:		Signature	BEGUE Sylvia

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)		IMPOT SUR LES SOCIETES				N° 2065 bis-SD 2018	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065							
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)			
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle la versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
				5	6	7	8
1 M BEGUE Léon, Emmanuel Actionnaire 24 T chemin		2 200	3	4			
97441 STE SUZANNE							
Mme HOARAU Sylvia Présidente 24 T chemin des		200					
97441 STE SUZANNE							
M GALLIS Emile Actionnaire 29 chemin des Papal		100					
97490 STE CLOTILDE							
H DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
				MVLT réalisée au cours de l'exercice			
				MVLT restant à reporter			



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2017 ou exercice

Désignation de l'entreprise Société 4B-BTPdu 01012017Adresse 21 CHEMIN DES BIBASSIERS 97490 STE CLOTILDEau 31122017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 €
par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE

(v. notice ① :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2017 (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice 2017 ⑪	
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑫	
Nom et qualité du signataire BEGUE Sylvia		A <u>STE CLOTILDE</u> le _____ Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : Société 4B-BTP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 21 CHEMIN DES BIBASSIERS		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 5 0 1 9 9 2 8 0 4 0 0 0 2 8		Néant ☐	

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 7		N-1 3 1 1 2 2 0 1 6				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC						
	Frais de développement *	CX		CQ						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG						
	Fonds commercial (I)	AH		AI						
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK						
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM						
	Terrains	AN		AO						
	Constructions	AP		AQ						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	158 066	AS	50 255	107 810		125 253		
	Autres immobilisations corporelles	AT	142 171	AU	35 242	106 929		48 349		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW						
	Avances et acomptes	AX		AY						
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT						
	Autres participations	CU		CV						
	Créances rattachées à des participations	BB		BC						
	Autres titres immobilisés	BD		BE						
	Prêts	BF		BG						
	Autres immobilisations financières*	BH	25 000	BI		25 000		80		
	TOTAL (II)	BJ	325 236	BK	85 497	239 739		173 682		
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	3 211	BM		3 211		5 000	
En cours de production de biens		BN		BO						
En cours de production de services		BP		BQ						
Produits intermédiaires et finis		BR		BS						
Marchandises		BT		BU						
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW						
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	718 118	BY	69 518	648 601		569 419		
Autres créances (3)		BZ	22 388	CA		22 388		83 384		
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC						
CREANCES		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	20 000	CE		20 000		80 000	
	Disponibilités	CF	20 676	CG		20 676		166 718		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	160 403	CI		160 403		4 863		
	TOTAL (III)	CJ	944 796	CK	69 518	875 278		909 384		
	DIVERS	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW							
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
		Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 270 032	IA	155 015	1 115 017		1 083 066	
	Comptes de régularisation									
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	25 000	(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :		Créances				

Désignation de l'entreprise : Société 4B-BTP

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :37 500.....)	DA	37 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	79 651	91 602
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	223 643	136 306
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	341 544	236 158
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	37 014	59 139
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		683
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	313 943	562 236
	Dettes fiscales et sociales	DY	95 950	149 790
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	168 156	23 860
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB	158 410	51 200
	TOTAL (IV)	EC	773 473	846 908
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 115 017	1 083 066
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	736 459	846 908
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société 4B-BTP

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue biens*	FD		FE		FF			
		FG	2 087 345	FH		FI	2 087 345	2 036 322	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 087 345	FK		FL	2 087 345	2 036 322	
	Production stockée*					FM		30 000	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	15 378	11 840	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	51 905	9 069	
	Autres produits (1) (11)					FQ	14	2 717	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 154 643	2 089 947
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	443 804	506 177	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	1 789	4 000	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	960 949	1 060 780	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	11 724	8 395	
	Salaires et traitements*					FY	349 812	275 535	
	Charges sociales (10)					FZ	98 353	90 303	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	37 585	62 846	
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		34 759
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	46 562	26 198	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 950 578	2 068 992
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	204 065	20 955
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 310	2 073	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	2 310	2 073
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 310)	(2 073)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	201 755	18 882	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 4B-BTP

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	13 000		152 631
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	74 554		50 415
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	87 554		203 046
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 310		3 962
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	11 176		44 776
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	14 486		48 739
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	73 068		154 307
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	51 180		36 883
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 242 197		2 292 993
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 018 554		2 156 687
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	223 643		136 306
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY			
		IG			
	(3) Dont {	HP			
		HQ	58 701		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	AI			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	84		396
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 84					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société 4B-BTP

Néant *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KT		KU	158 066	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV		KW		KX	7 540	
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA	191 360	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD	18 271	
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN		LO		LP	375 236	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V	25 000		
TOTAL IV				LQ		LR		LS	25 000		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G		0H		0J	400 236	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CO		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	158 066	ML	158 066	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	7 540	MO	7 540	
		Matériel de transport	IV		MP	75 000	MQ	116 360	MR	116 360	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	18 271	MU	18 271	
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	75 000	NH	300 236	NI	300 236	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W	
Autres participations		I0		0X		0Y		0Z			
Autres titres immobilisés		1I		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	25 000	2G	25 000		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	25 000	2H	25 000		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		0K	75 000	0L	325 236	0M	325 236	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société 4B-BTP

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-

=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 4B-BTP

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	30 754	QA	19 501	QB		QC	50 255
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE	327	QF		QG	327
	Matériel de transport	QH	74 971	QI	13 605	QJ	63 824	QK	24 752
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 011	QM	4 152	QN		QO	10 163
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	111 736	QV	37 585	QW	63 824	QX	85 497
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	111 736	ØP	37 585	ØQ	63 824	ØR	85 497

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice								
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel										
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6								
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1								
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8								
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6								
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4								
	Inst.gales.agenc. et am.des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2								
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9								
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7								
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5								
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3								
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1								
	TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8								
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL							NM							NO						
Total général (I+II+III+IV)		NP			NQ			NR			NS			NT			NU			NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW					Total général non ventilé (NS + NT + NU)				NY					Total général non ventilé (NW - NY)				NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 4B-BTP

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (I)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société 4B-BTP		Néant ☐ *									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	25 000	UV	25 000	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	75 427		75 427				
	Autres créances clients			UX	642 692		642 692				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	8 388		8 388			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	14 000		14 000				
	Charges constatées d'avance			VS	160 403		160 403				
	TOTAUX			VT	925 909	VU	925 909	VV			
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	313 943		313 943						
Personnel et comptes rattachés		8C	1 389		1 389						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	26 791		26 791						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	31 070		31 070					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	21 097		21 097					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	15 603		15 603					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	168 156		168 156						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	158 410		158 410						
TOTAUX		VY	736 459	VZ	736 459						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : Société 4B-BTP		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 7																		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE																		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				de son conjoint				moins part déductible *				à réintégrer :		WA	223 643				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE								WB					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG								WC					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB								XE					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX								XW	460				
	Amendes et pénalités		WJ		460		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ													
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*																XY					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)																Y7	51 180				
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7						K7					
	Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)										I8				
						- imposées au taux de 0 %										ZN						
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						- Plus-values nettes à court terme										WN						
						- Plus-values soumises au régime des fusions												WO				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)																		XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU				Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW								WQ				
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art 209C)		SX				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8												
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage																		Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage																		Y3				
																TOTAL I		WR	275 283			
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE																		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *																		WS				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)																		WT				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)												WU			
							- imposées aux taux de 0 %												WV			
							- imposées aux taux de 19 %												WH			
							- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures												WP			
							- imputées sur les déficits antérieurs												WW			
																			XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %																		I6				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*																		WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A														XA				
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.																		ZY				
Majoration d'amortissement *																		XD				
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9				Entreprises nouvelles 44 sexies		L2				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				XF	77 318	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3				Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA						
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF				Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC		77 318				
								Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC								
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)																		XS				
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9				Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI								XG	17 558			
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage																		Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL																TOTAL II		XII	94 876			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						bénéfice (I moins II)		XI		180 407								XJ				
						déficit (II moins I)																
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL														
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																		XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN		180 407								XO				

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise :

Société 4B-BTP

31/12/2017

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 4B-BTP

Néant ☒ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
--	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>Société 4B-BTP</u>										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	91 602	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	136 306		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE	118 257						
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	227 908		Report à nouveau	ZG	109 651						
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	227 908				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	265 174	556 910						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	252 095	222 142						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU		8 372						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	11 954	12 100						
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	431 726	261 256						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	960 949	1 060 780						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 426	1 075						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			YZ	10 298	7 320						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	11 724	8 395						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	373 212							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	49 478							
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*				OB	315 225							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%						
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
DIVERS	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)				Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : Société 4B-BTP

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'im pôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 PELLE KX80 + 3 GO	23 000		23 000		
	2 BOBCAT 444	27 000		20 301		6 699
	3 KUBOTA U25	15 000		11 983		3 017
	4 BOBCAT E20	10 000		8 540		1 460
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				(10)			
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	(11)
I - Immobilisations *	1	21 198	21 198	21 198			
	2	27 000	20 301	20 301			
	3	15 000	11 983	11 983			
	4	9 216	7 756	7 756			
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déducti- bles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effective- ment utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			61 238			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)		(C)
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 4B-BTP

Néant [X]

1	Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% 1 ou 12.8 % 2.	
2	Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1*	
		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22.8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1 *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Q1/ADRA11US lat-rematique

(formulaire obligatoire
article 39-A du code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société 4B-BTPNéant ☒ ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme

	taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2				
TOTAL (lignes 1 et 2)	3				
Prélèvements opérés	4				
	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7				

Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : Société 4B-BTP										Néant ☐	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :											
Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017										Durée en nombre de mois 1 2	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	2 087 345
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	
TOTAL I										OX	2 087 345
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	14
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	
Subventions d'exploitation reçues										OF	15 378
Variation positive des stocks										OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT	
TOTAL 2										OM	15 392
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)											
Achats										ON	443 804
Variation négative des stocks										OQ	1 789
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	650 153
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	62 504
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	46 562
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY	
TOTAL 3										OJ	1 204 812
IV- Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	897 925
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).										SA	897 925
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)										GX	2 087 345
Effectifs au sens de la CVAE *										EY	0
Période de référence										GY	01/01/2017
Date de cessation										GZ	31/12/2017
										HR	
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs											
Effectif moyen du personnel * :										YP	
dont apprentis										YF	
dont handicapés										YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.											
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.											

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

5 0 1 9 9 2 8 0 4 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société 4B-BTP

ADRESSE (voie)

21 CHEMIN DES BIBASSIERS

CODE POSTAL

97490

VILLE

STE CLOTILDE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

BEGUE

Prénom(s)

Léon, Emmanuel

Nom marital

% de détention

40.00

Nb de parts ou actions

200

Naissance :

Date

041265

N° Département

974

Commune

ST DENIS

Pays

France

Adresse :

N°

24

Voie

T chemin des Oiseaux Blancs

Code postal

97441

Commune

STE SUZANNE

Pays

France

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

HOARAU

Prénom(s)

Sylvia

Nom marital

BEGUE

% de détention

40.00

Nb de parts ou actions

200

Naissance :

Date

160668

N° Département

974

Commune

STE MARIE

Pays

France

Adresse :

N°

24

Voie

T chemin des Oiseaux Blancs

Code postal

97441

Commune

STE SUZANNE

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

5 0 1 9 9 2 8 0 4 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société 4B-BTP

ADRESSE (voie)

21 CHEMIN DES BIBASSIERS

CODE POSTAL

97490

VILLE

STE CLOTILDE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

GALLIS

Prénom(s)

Emile

Nom marital

% de détention

20.00

Nb de parts ou actions

100

Naissance :

Date

210557

N° Département

76

Commune

LE HAVRES

Pays

France

Adresse :

N°

29

Voie

chemin des Papailles

Code postal

97490

Commune

STE CLOTILDE

Pays

France

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2018

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

5 0 1 9 9 2 8 0 4 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société 4B-BTP

ADRESSE (voie)

21 CHEMIN DES BIBASSIERS

CODE POSTAL

97490

VILLE

STE CLOTILDE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48611000 SNC COPERA 374/			35 398.34
18/07/2017 BQ DMP RGLT	15 000.00		
14/09/2017 BQ DMP RGLT	5 025.00		
16/10/2017 BQ DMP RGLT	5 025.00		
19/10/2017 BQ COFAG COPERA 374	298.34		
16/11/2017 BQ DMP RGLT	5 025.00		
12/12/2017 BQ PELLE U 35 RGLT	5 025.00		
48612000 SNC COPERA DOM 155			10 000.00
08/02/2017 BQ DMP	10 000.00		
48613000 SNC COFINA 265			41 816.90
16/06/2017 BQ DMP RGLT	14 073.59		
01/07/2017 AC COFINA 265 F N° 2017 7 13		2 256.69	
08/08/2017 BQ FACTURE PELLE U35 RGLT	15 000.00		
17/08/2017 BQ DMP RGLT	15 000.00		
48614000 SNC DANTON 55			25 300.00
31/12/2017 REV Reprise DMP Danton 55	25 300.00		
48615000 SNC NEFLE 31			38 000.00
31/12/2017 REV Reprise SOREQUIP SNC NEFLE 31	38 000.00		
48616000 SNC COFINA 332			9 887.37
10/01/2017 BQ TECHNICK MAINTENANCE BENNE	6 607.50		
01/02/2017 AC COFINA 332 F N° 2017 2 08		1 200.89	
24/02/2017 BQ OCEOR LEASE COFINA 332	1 220.85		
24/02/2017 OD Différence lettrage		19.96	
01/03/2017 AC COFINA 332 F N° 2017 3 08		1 302.97	
02/03/2017 BQ OCEOR LEASE COFINA 332	1 976.90		
24/03/2017 BQ OCEOR LEASE COFINA 332	1 302.97		
25/04/2017 BQ COFINA 332 OCEOR LEASE	1 302.97		
01/05/2017 AC COFINA 332 F N° 2017 5 08		1 302.97	
24/05/2017 BQ PRELEV OCEOR LEASE	1 302.97		
01/06/2017 AC COFINA 332 F N° 2017 6 08		1 302.97	
26/06/2017 BQ OCEOR LEASE COFINA 332	1 302.97		
01/07/2017 AC COFINA 332 F N° 2017 7 08		1 302.97	
25/07/2017 BQ PRELEV OCEOR LEASE	1 302.97		
01/08/2017 AC COFINA 332 F N° 2017 8 08		1 302.97	
24/08/2017 BQ COFINA 332	1 302.97		
01/09/2017 AC COFINA 332 F N° 2017 9 08		1 302.97	
25/09/2017 BQ OCEOR LEASE COFINA 332	1 302.97		

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
01/10/2017 AC COFINA 332 F N° 20171008		1 302.97	
24/10/2017 BQ COBOR LEASE COFINA 332	1 302.97		
01/11/2017 AC COFINA 332 F N° 20171108		1 302.97	
24/11/2017 BQ COFINA 332	1 302.97		
01/12/2017 AC COFINA 332 F N° 20171208		1 302.97	
27/12/2017 BQ COFINA 332	1 302.97		
COMPTES DE PASSIF			
48700000 Produits constatés d'avance			158 410.00
31/12/2017 CD PCA 2017		158 410.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 PENALITES AMENDES			460.00
19/01/2017 AC CONTRAVENTION	90.00		
01/02/2017 AC CONTRAVENTION	90.00		
02/03/2017 AC CONTRAVENTION	17.00		
05/09/2017 AC CONTRAVENTION AG 119 FY	45.00		
05/09/2017 AC CONTRAVENTION AG 119 FY	90.00		
19/09/2017 AC AMENDES 0575 BFM 974	60.00		
07/12/2017 AC CONTRAVENTION	68.00		
67130000 DONS			2 850.00
01/01/2017 AC ASSOCIATION PANONNAISE	250.00		
05/02/2017 AC ASSOCIATION PANONNAISE	500.00		
14/08/2017 AC ASSOCIATION PANONNAISE JUDO	500.00		
24/11/2017 AC ASSOCIATION PANONNAISE JUDO	1 600.00		
67500000 Valeurs comptables des élément			11 176.29
31/12/2017 REV Cession / Rebut au 31/12/2017	11 176.29		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77100000 Produits Exceptionnels Gestion			13 000.00
13/11/2017 BQ INDEMNISATION LITIGE TECHNOKA		13 000.00	
77500000 Produits des cessions d'élémen			72 414.00
31/12/2017 REV Reprise DMP Danton 55		25 300.00	
31/12/2017 REV Reprise SOREQIP SNC NEFLE 31		38 000.00	
31/12/2017 REV Produits des cessions d'éléme		9 114.00	
77800000 Intérêts compte a terme			2 140.11
18/04/2017 BQ INTERET COMPTE A TERME		301.38	
18/04/2017 BQ INTERET COMPTE A TERME		301.38	
18/04/2017 BQ INTERET COMPTE A TERME		301.38	
18/04/2017 BQ INTERET COMPTE A TERME		301.38	
18/04/2017 BQ INTERETS COMPTE A TERME		301.38	
18/04/2017 BQ INTERETS COMPTE A TERME		301.38	
04/07/2017 BQ INTERETS PSO SLE LA REUNION		331.83	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	107 810	125 253	17 443-	13.93-
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	158 066	156 008	2 058	1.32
28154000 AMORT MATERIEL INDUSTRIEL	50 255-	30 754-	19 501-	63.41-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	106 929	48 349	58 580	121.16
21810000 INST GENERALES, AGENCEMENT ET	7 540		7 540	
21820000 MATERIEL DE TPS	116 360	114 260	2 100	1.84
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	18 271	15 071	3 200	21.23
28181000 Amo Agencement	327-		327-	
28182000 AMORT MATERIEL DE TPS	24 752-	74 971-	50 219	66.98
28183000 AMORTISSEMENT MAT INFORMATIQUE	10 163-	6 011-	4 152-	69.08-
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	25 000	80	24 920	NS
27500000 Dépôts et cautionnements versé		80	80-	100.00-
27511000 DG SNC COFINA 255	25 000		25 000	
Total II	239 739	173 682	66 057	38.03
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	3 211	5 000	1 789-	35.78-
31000000 MATIERES PREMIERES (et fournit	3 211	5 000	1 789-	35.78-
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	648 601	569 419	79 182	13.91
41100000 clients	642 692	563 510	79 182	14.05
41600000 Clients douteux ou litigieux	75 427	75 427		
49100000 Provisions pour dépréciation d	69 518-	69 518-		
AUTRES CREANCES	22 388	83 384	60 996-	73.15-
40100000 Fournisseurs		2 202	2 202-	100.00-
40800000 Fournisseurs - Factures non pa		51 982	51 982-	100.00-
44410000 CICE 2014		2 552	2 552-	100.00-
44430000 CICE 2016		26 648	26 648-	100.00-
44580000 REGUL DE TVA	8 388		8 388	
46712200 SARL A2B	14 000		14 000	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	20 000	80 000	60 000-	75.00-
50800000 DEPOT A TERME	20 000	80 000	60 000-	75.00-
DISPONIBILITES	20 676	166 718	146 042-	87.60-
51200000 CEPAC	20 552	166 677	146 124-	87.67-
53000000 CAISSE	123	41	82	197.92
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	160 403	4 863	155 540	NS
48600000 Charges constatées d'avance		4 863	4 863-	100.00-
48611000 SNC COPERA 374/	35 398		35 398	
48612000 SNC COPERA DOM 155	10 000		10 000	
48613000 SNC COFINA 265	41 817		41 817	
48614000 SNC DANTON 55	25 300		25 300	
48615000 SNC NEFLE 31	38 000		38 000	
48616000 SNC COFINA 332	9 887		9 887	
Total III	875 278	909 384	34 106-	3.75-
TOTAL GENERAL	1 115 017	1 083 066	31 951	2.95

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	37 500	7 500	30 000	400.00
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	37 500	7 500	30 000	400.00
RESERVE LEGALE	750	750		
10611000 RESERVE LEGALE	750	750		
REPORT A NOUVEAU	79 651	91 602	11 951	13.05
11000000 REPORT A NOUVEAU (solde crédit)	79 651	91 602	11 951	13.05
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	223 643	136 306	87 337	64.07
Total I	341 544	236 158	105 386	44.63
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	37 014	59 139	22 125	37.41
16401000 PRET 30 KE	10 092	17 681	7 589	42.92
16402000 PRET 44 K	26 922	41 458	14 536	35.06
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		683	683	100.00
45510000 ASS BEGUE SYLVIA		683	683	100.00
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	313 943	562 236	248 293	44.16
40100000 Fournisseurs	313 943	510 254	196 311	38.47
40900000 Fournisseurs débiteurs		51 982	51 982	100.00
DETTE FISCALES ET SOCIALES	95 950	149 790	53 840	35.94
42100000 Personnel - Rémunérations dues	814		814	
42100007 REMUN MARINA RADIA GAEL	475	475		
42500000 AVANCES OU ACOMPTE/SALAIRES	100		100	
43100000 CGSS	7 503	7 366	137	1.87
43730000 CRR	3 416	3 293	123	3.75
43731000 MALAKOFF	831	749	82	10.90
43733330 FORMATION A PAYER	6 369	6 369		
43750000 SISTBI	898	877	22	2.46
43763330 FORMATION A PAYER	3 894		3 894	
43763350 TAXE APPRENTISSAGE	566		566	
43770000 MUTUELLE APRIL	265	261	4	1.59
43780000 CCPBR	2 938	2 850	88	3.10
43781000 CRP	110	122	13	10.25
43860000 AUTRES CHARG SOC A PAYER		29 152	29 152	100.00
44200000 CSG sur Dividendes	15 603		15 603	
44400000 Etat - Impôts sur les bénéfices		20 708	20 708	100.00
44430000 CICE 2016	31 070		31 070	
44551000 TVA à décaisser	21 097	10 000	11 097	110.97
44571000 TVA collectée		43 360	43 360	100.00
44580000 REGUL DE TVA		24 208	24 208	100.00
AUTRES DETTES	168 156	23 860	144 296	604.76
41100000 clients		23 860	23 860	100.00
46714550 Erreur N-2 RB	68 014		68 014	
46722000 Litige suite Ctrl Fiscal 2017	100 143		100 143	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	158 410	51 200	107 210	209.39
48700000 Produits constatés d'avance	158 410	51 200	107 210	209.39

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
Total IV	773 473	846 908	73 435	8.67
TOTAL GENERAL	1 115 017	1 083 066	31 951	2.95

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	2 087 345	2 036 322	51 023	2.51
70400000 Travaux	1 722 153	1 651 783	70 370	4.26
70430000 TRAVAUX EXO	150 592	252 314	101 722	40.32
70830000 LOCATIONS DIVERSES	213 596	132 225	81 371	61.54
70840000 LOCATION EXO	1 005		1 005	
Chiffre d'affaires NET	2 087 345	2 036 322	51 023	2.51
PRODUCTION STOCKEE		30 000	30 000	100.00
71335000 VARIATION TRAVAUX EN COURS		30 000	30 000	100.00
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	15 378	11 840	3 539	29.89
74000000 SUBVENTIONS CONTRATS AIDES	15 378	11 840	3 539	29.89
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	51 905	9 069	42 837	472.37
78174000 REPRISE SUR CLIENTS DOUTEUX		9 069	9 069	100.00
79000000 TRANSFERTS DE CHARGES	51 905		51 905	
AUTRES PRODUITS	14	2 717	2 703	99.49
75800000 Produits divers de gestion cou	14	2 717	2 703	99.49
Total des Produits d'exploitation	2 154 643	2 089 947	64 696	3.10
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	443 804	506 177	62 372	12.32
60100000 Achats stockés - Matières prem	441 804	506 163	64 358	12.71
60800000 Frais accessoires d'achat	2 000	14	1 986	NS
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	1 789	4 000	2 211	55.27
60310000 VARIATION MP	1 789	4 000	2 211	55.27
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	960 949	1 060 780	99 831	9.41
60400000 SOUS TRAITANCE	106 927	413 306	306 379	74.13
60410000 COMPTE PRORATA CHANTIER	3 816	16 786	12 970	77.27
60411000 PRESTATAIRES DE SERVICE	154 431	126 819	27 613	21.77
60612000 EDF / EAU	89	196	107	54.56
60630000 PETIT EQUIPEMENT	9 037	10 553	1 517	14.37
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	18 013	5 916	12 097	204.50
60650000 HABILLEMENT	2 955		2 955	
60660000 Carburants	102 942	95 135	7 807	8.21
61255100 LOCATIONS A2B	58 701		58 701	
61320000 LOYER BUREAU	9 000	13 080	4 080	31.19
61330000 LOYER TERRAIN	2 100		2 100	
61355000 LOCATIONS CAMIONS / MATERIELS	144 392	185 654	41 262	22.23
61356000 SNC NIEL 38	8 469	23 408	14 939	63.82
61356100 SNC CARNOT D79	18 564		18 564	
61356200 SNC COFINA 255	6 674		6 674	
61356300 SNC COFINA 265	2 080		2 080	
61356400 SNC COFINA 332	12 751		12 751	
61356500 SNC COPERA DOM 155	3 803		3 803	
61356600 SNC DANTON 55	41 289		41 289	
61356700 SNC FREIDLAND INVEST 51	129		129	
61356800 SNC NEFLE 31	2 843		2 843	
61552000 ENTRETIEN & REPARATIONS VEHICU	98 437	67 094	31 343	46.72
61553000 ENTRETIEN & REPARATION MAT BUR	801	534	267	50.06
61554000 ENTRETIEN & REPAR MAT DIVERS	38 843	25 764	13 079	50.76

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
61610000 ASSURANCE MULTIRISQUES	13 120	36 356	23 236	63.91
61620000 ASSURANCES SUR EMPRUNT	2 309	143	2 166	NS
61650000 ASSURANCES VEHICULES	24 587	7 310	17 277	236.36
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	208		208	
61860000 Formations	600		600	
62110000 PERSONNEL INTERIMAIRE		8 372	8 372	100.00
62260000 HONORAIRES COMPTABLE	9 375	10 632	1 257	11.82
62261000 HONORAIRES DIVERS		1 343	1 343	100.00
62270000 FRAIS ACTES	2 579	125	2 454	NS
62380000 DIVERS POURBOIRES DONS COURANT		200	200	100.00
62420000 TRANSPORT SUR VENTE	29 941		29 941	
62430000 TRANSPORT SUR CHANTIER	14 148		14 148	
62560010 FRAIS DE DEPLACEMENT	1	838	837	99.93
62570000 RESTAURANT	3 024	2 929	95	3.24
62600000 FRAIS POSTAUX	368	211	157	74.13
62610000 FRAIS TELECOM	1 149	1 175	26	2.20
62620000 SFR	3 775	4 154	379	9.13
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILI	2 310	1 575	735	46.63
62800000 DECHETS	1 968	1 172	797	67.98
62810000 FRAIS DE GARDIENNAGE	4 400		4 400	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	11 724	8 395	3 328	39.65
63310000 LODEOM 5 %		1 495	1 495	100.00
63330000 Taxe apprentissage	2 648	2 776	128	4.62
63340000 PARTICIPATION FORM ENTREPRISE	3 894		3 894	
63511000 TAXE CVAE	1 426	1 075	351	32.65
63540000 IMPOTS DROITS D'ENREG	3 755	3 049	706	23.17
SALAIRES ET TRAITEMENTS	349 812	275 535	74 277	26.96
64110000 Salaires	344 953	274 595	70 358	25.62
64130000 PRIMES IMPOSABLES	4 289		4 289	
64131000 INDEMNITES DE LICENCIEMENT	570		570	
64140000 Indemnités et avantages divers		940	940	100.00
CHARGES SOCIALES	98 353	90 303	8 050	8.91
64510000 Cotisations CGSS	39 013	39 674	661	1.67
64520000 MUTUELLE APRIL	505		505	
64530000 Cotisations aux caisses de ret	18 392	26 217	7 825	29.85
64531000 CAPIMMEC		937	937	100.00
64540000 CAISSE AGIRC	599		599	
64550000 BTP PREVOYANCE CADRE OBLIG TA	463		463	
64580000 COTISATIONS CCPB	54 648	47 368	7 280	15.37
64581000 COTISATIONS SISTBI	2 141	1 872	269	14.36
64582000 COTISATIONS CRP		487	487	100.00
64600000 COTISATIONS EXPLOITANT RSI	84	396	312	78.79
64750000 PHARMACIE	67		67	
64900000 CICE	17 558	26 648	9 090	34.11
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	37 585	62 846	25 261	40.19
68112000 Dotations aux amort. immobilis	37 585	62 846	25 261	40.19
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT		34 759	34 759	100.00
68174000 DOT PROV DEPRE CREANCES		34 759	34 759	100.00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
AUTRES CHARGES	46 562	26 198	20 364	77.73
65800000 Autres charges de gestion cour	46 562	185	46 377	NS
65810000 CHARGES DE GESTION NON DEDUCTI		26 013	26 013	100.00
Total des Charges d'exploitation	1 950 578	2 068 992	118 414	5.72
Résultat d'exploitation	204 065	20 955	183 109	873.81
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	2 310	2 073	236	11.39
66100000 Intéret Emprunt	2 107		2 107	
66150000 INTERET COMPTES COURANTS DEPOT	121	469	348	74.18
66160000 Intéret	81	1 605	1 523	94.93
Total des Charges financières	2 310	2 073	236	11.39
Résultat financier	2 310	2 073	236	11.39
Résultat courant avant impôts	201 755	18 882	182 873	968.51
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	13 000	152 631	139 631	91.48
77100000 Produits Exceptionnels Gestion	13 000	4 327	8 673	200.44
77180000 EXCEPT AUTRES PROD EXCEP OP GE		148 304	148 304	100.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	74 554	50 415	24 139	47.88
77500000 Produits des cessions d'élémen	72 414	50 415	21 999	43.64
77800000 Intérêts compte a terme	2 140		2 140	
Total des Produits exceptionnels	87 554	203 046	115 492	56.88
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	3 310	3 962	652	16.47
67120000 PENALITES AMENDES	460	3 962	3 502	88.39
67130000 DONS	2 850		2 850	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	11 176	44 776	33 600	75.04
67500000 Valeurs comptables des élément	11 176	44 776	33 600	75.04
Total des Charges exceptionnelles	14 486	48 739	34 252	70.28
Résultat exceptionnel	73 068	154 307	81 239	52.65
IMPOTS SUR LES BENEFICES	51 180	36 883	14 297	38.76
69500000 Impôts sur les bénéfices	51 180	36 883	14 297	38.76
Total des produits	2 242 197	2 292 993	50 796	2.22
Total des charges	2 018 554	2 156 687	138 133	6.40
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	223 643	136 306	87 337	64.07

4B BTP

Société par actions simplifiées au capital de 37 500,00 €

Siège social :

19-21 chemins des bibassiers Apt 33 97 490 SAINTE CLOTILDE

RCS : SAINT DENIS 501 992 804 00028

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 juin 2018

L'an 2018 (deux mille dix HUIT), le 12 juin, à 16 heures, les associés de 4B BTP, société par actions simplifiées au capital de 37 500, 00 €, divisé en 500 parts sociales de 75 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, au siège social de la société sur convocation de la Présidente.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Madame Sylvia BEGUE, à concurrence de 200 actions, Numérotées 1 à 200, ci.....	200 actions,
- Monsieur Léon BEGUE, à concurrence de 200 actions, Numérotées de 301 à 500, ci.....	200 actions,
- Monsieur Emile GALLIS, à concurrence de 100 actions, Numérotées de 201 à 300, ci.....	100 actions,
Total égal au nombre de parts composant le capital social actions,	500

Les associés présents représentent 100% des parts de la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Madame BEGUE Sylvia, Présidente actionnaire présent qui possède 200 actions.

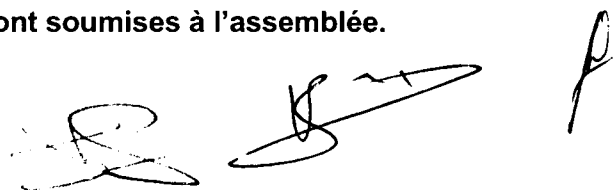
La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le gérant,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Distribution de dividendes,
- Questions diverses,

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017,
- Le rapport de gestion établi par la Présidente
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.



La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par les dites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus à sa Présidente de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la Présidente et décide d'affecter bénéfice de 223 643, 00 euros en report à nouveau.

Le solde du report à nouveau s'élève ainsi à 223 643,00 € (débit).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ne pas rémunérer la Présidente.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

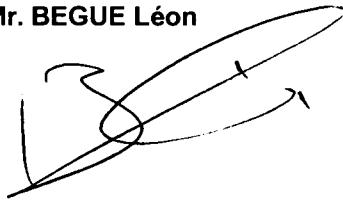


QUATRIEME RESOLUTION

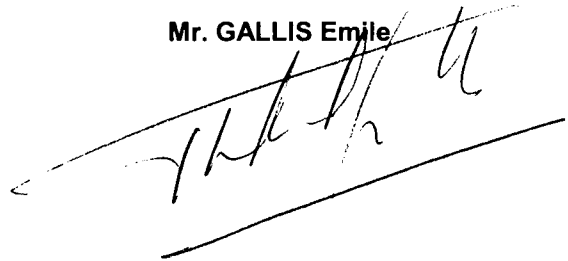
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17H30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

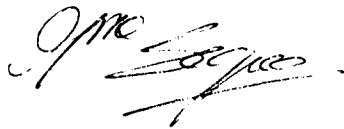
Mr. BEGUE Léon



Mr. GALLIS Emile



Mme. HOARAU Sylvia épouse BEGUE



4B-BTP

Société par actions simplifiées au capital de 37 500, 00 €

Siège social : 19-21 Chemin des Bibassiers Apt 33

97490 Sainte Clotilde

Rcs: Saint Denis 501 992 804 00028

Rapport de gestion concernant les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société, pour que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de ce même exercice.

Nous précisons que les convocations ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article R. 223-18 du Code de commerce vous ont été adressés quinze jours au moins avant la date de l'assemblée. En outre, l'inventaire a été tenu à votre disposition au siège social dans le délai prescrit par le même article.

1. Établissement des comptes annuels

Nous vous indiquons que les comptes annuels de la société, soumis à votre approbation, ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les années précédentes.

2. Situation et activité de la société durant l'exercice écoulé

L'exercice clos le 31 décembre 2017 est d'une durée de 12 mois. Pour rappel, l'exercice précédent avait une durée de 12 mois.

Le chiffre d'affaires facturé sur cette période est de 2 087 345, 00 euros contre 2 036 322,00 euros, sur l'exercice précédent. Les produits d'exploitation qui sont de 2 154 643, 00 euros contre 2 089 947,00 euros, au 31 décembre 2016.

Les charges d'exploitation sont constituées principalement des postes « salaires et charges sociales » (448 165, 00 euros contre 365 838,00 euros en 2016 (augmentation des charges).

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de + 204 065 (contre + 20 955,00 euros euros pour l'exercice précédent).

Le résultat est un bénéfice de 223 643, 00 euros contre 36 306,00 euros pour l'exercice précédent.

4. Rémunération des mandataires sociaux

La Présidente n'a pas été rémunérée cette année.

3. Affectation du résultat

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de 223 643,00 euros en report à nouveau.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

La Présidente
[Signature]